

## Retraite : pour s'y retrouver

À la retraite, le montant de la pension variera en fonction du montant des cotisations engrangées tout au long de la vie professionnelle. Cependant, même avec des droits qui lui donnent une retraite à taux plein, un médecin libéral verra ses revenus chuter de 70 % à 80 % en moyenne, lorsqu'il cessera son activité professionnelle. L'une des manières de s'assurer un complément de revenus sera de souscrire, en amont, un contrat d'épargne Madelin.

Nous vous proposons dans cette fiche une synthèse des réponses apportées par Chantal Simonnet (experte en assurance retraite complémentaire Madelin), aux questions des médecins posées sur l'espace « Assuré d'être bien assuré ».



### Bien calculer sa pension pour mieux anticiper

Pour éviter de perdre brutalement son niveau de vie, un médecin libéral devra connaître exactement quels sont ses droits, bien avant de prendre sa retraite. Il lui sera alors possible d'anticiper cette chute de revenus, de se préparer au mieux en toute connaissance de cause, voire de racheter quelques trimestres pour compléter le montant de sa pension ou encore retarder l'âge de départ en retraite.

### Bénéficiaires du capital en cas de décès

Préparer sa retraite ne consiste pas seulement à s'assurer un capital pour compléter sa pension, mais aussi à protéger ses ayants droit pour qu'ils ne soient pas lésés en cas de disparition. Certains contrats sont plus avantageux que d'autres pour les conjoints ou les enfants.

### Compléter sa retraite avec un contrat Madelin

Compléter ses revenus en capitalisant tout au long de sa vie professionnelle, telle est l'attitude la plus prudente à adopter pour éviter une chute brutale des revenus, quand la retraite sera venue. L'un des supports particulièrement adaptés aux médecins libéraux est le contrat Madelin. Il s'agit d'un contrat d'assurance vie qui permet d'accumuler un capital, qui sera converti ensuite en complément de revenu à la retraite. Cerise sur le gâteau, le contrat Madelin va permettre chaque année des économies d'impôts. Ce contrat d'épargne peut être complété par des produits de placements financiers d'assurance vie plus classiques.

### Une fiscalité avantageuse pour le contrat Madelin

Préparer soigneusement sa retraite n'est pas antinomique avec bénéficier d'avantages fiscaux. Ainsi, le contrat Madelin permet non seulement de pouvoir compléter ses revenus et assurer ses vieux jours, mais aussi de pouvoir procéder à la déduction fiscale des cotisations, ainsi que d'éviter de voir ses versements dans le contrat soumis à l'ISF. Toutefois : à la retraite, la rente issue du contrat Madelin sera imposable.

### Une épargne capitalisée dans le contrat Madelin

Le contrat Madelin est un produit destiné à préparer sa retraite. S'il s'apparente à un contrat d'assurance vie, l'épargne engrangée ne peut pas être débloquée avant l'âge de la retraite. Sauf exceptions prévues par la loi : liquidation judiciaire, invalidité, décès du conjoint ou du partenaire pacsé, surendettement, absence de contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans. Et, dans ce cas, vous pourrez récupérer les fonds placés.

### Des placements complémentaires au contrat Madelin

Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Le vieil adage boursier s'applique aussi à la préparation de la retraite. Un contrat Madelin, véhicule particulièrement attrayant pour assurer ses vieux jours, peut être complété par d'autres investissements de « père de famille » comme l'immobilier, d'autres contrats d'assurance vie qui permettent de diversifier ses investissements ou, encore, un contrat Préfon pour les médecins libéraux qui exercent à l'hôpital.

### ... AUTRES SUJETS QUE VOUS POUVEZ RETROUVER SUR [HTTP://ASSURE-ETRE-BIEN-ASSURE.LEQUOTIDIENDUMEDECIN.FR/](http://ASSURE-ETRE-BIEN-ASSURE.LEQUOTIDIENDUMEDECIN.FR/)

- Quel est le type de contrat le plus adapté à ma retraite ?
- Comment faire pour récupérer le capital d'un contrat Madelin ?
- Quand pourrais-je profiter de ma retraite ?
- Qu'est-ce que des rentes viagères au juste ?
- Quelle pension de réversion pour ma conjointe ?
- Les contrats de retraite dits Madelin sont-ils toujours accessibles aux membres d'une SELAS ?
- Quel est votre taux actuel de revalorisation des rentes ?
- Quel sera le montant de ma pension lorsque je prendrai ma retraite ?
- Est-il possible de défiscaliser en cumul des contrats Madelin avec un rattrapage Préfon ?
- Quel montant de cotisations pour tel revenu souhaité ?
- Quelle retraite (salarié versus salarié/libéral à mi-temps) sera la plus intéressante ?
- À quel âge commencerai-je à percevoir ma retraite CARMF et combien toucherai-je ?
- La loi Madelin, un leurre ?
- Vaut-il mieux un Madelin ou un PERP ?
- Récupération du capital d'un contrat Madelin
- Tables de mortalité et retraite Madelin
- Madelin et PEE

<http://assure-etre-bien-assure.lequotidiendumedecin.fr/index.php?expert=4>